

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 06/10/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-20211005-119868-DE-1-1

**Séance du mardi 5 octobre  
2021  
D-2021/332**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE,

**Pépinière Le Campement. Remise gracieuse de loyer sur  
l'année 2020. Autorisation. Décision**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a créé dans des locaux dont elle est propriétaire au sein de l'écosystème Darwin une pépinière d'entreprises, dédiée au développement durable et à la transition écologique, dont la gestion et l'animation ont été confiées dans le cadre d'un marché public à la SAS Evolution. En contrepartie des espaces de travail qui sont mis à leur disposition et de l'accompagnement dont elles bénéficient, les entreprises hébergées dans cette pépinière acquittent un loyer, dont le montant global pour l'année 2020 a été de 99 635,44 € TTC.

En raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID 19 sur l'année 2020, les entreprises hébergées au sein de cette structure ont été contraintes de suspendre leur activité. Cette interruption a fragilisé leur développement commercial et a provoqué ainsi un décalage d'un trimestre dans le déroulement de leur plan de développement. Les aides auxquelles elles ont pu prétendre n'ont pas pu couvrir entièrement les frais fixes tels que les loyers. Ainsi, elles se sont trouvées confrontées de manière exceptionnelle à une situation financière tendue.

C'est pourquoi, afin d'accompagner et soutenir les entreprises dans la continuité de son activité économique et ses projets, il est proposé d'accorder une remise exceptionnelle de leurs loyers correspondant à un trimestre de l'année 2020, soit 20 693,59 € HT, soit 24 832,31 € TTC, afin d'alléger leurs charges fixes.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à accorder, à titre exceptionnel, une remise gracieuse partielle de loyer à hauteur de 20 693,59 € HT, soit 24 832,31 € TTC pour les entreprises mentionnées dans le tableau ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**

**PEPINIERE LE CAMPEMENT**

2ème trimestre 2020

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
AATISE	540,28	648,34
AGC DIGITAL LES DOYENS	725,55	870,66
AKEBIA	855,55	1 026,66
AUBEL ENERGIE	238,56	286,27
NEONOOS	558,70	670,44
BLUE SEEDS	407,67	489,20
COM AND VISIT	645,37	774,44
CITYZSHOOL	1 486,10	1 783,32
DU VERT DANS LES ROUAGES	475,28	570,34
ELWING	1 906,47	2 287,76
ESSAIM DE LA REINE	1 486,10	1 783,32
FREDDY'S CORNER	78,70	94,44
JOUE SAS	855,55	1 026,66
KLAOOS	855,55	1 026,66
LA RUCHE LEORA	540,28	648,34
LINESTIE	645,37	774,44
LOCAL ATTITUDE	475,28	570,34
MOON	642,13	770,56
OTWS CREDO	1 065,73	1 278,88
RESURRECTION	1 801,38	2 161,66
RDB - ROBIN DES BIO	892,40	1 170,99
SEPTEMBERS	405,41	486,49
SO MANY WAY	975,83	1 171,00
TRIZZY MR BOT	725,55	870,66
UMANO-ITO	750,46	900,55
YES IT IS	658,34	790,01
<b>TOTAL</b>	<b>20 693,59</b>	<b>24 832,31</b>